MAIRIE de La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

N° 5

Enfant sans vie

Blanc

Du vingt-neuf Janvier an mil huit cent soixante-un, à neuf heures du matin

~~ACTE DE DÉCÈS d~~ Par devant Nous Marius Olive Maire de la Commune de La Garde remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil ~~décédé~~ ~~le~~ sont comparus les sieurs Laugier ~~à~~ Joseph ~~heure~~ Eloi agé de 40 ~~profession~~ ans ~~d~~ profession de cultivateur ~~âgé~~ de et Maur Ginouvier ~~de~~ ~~à~~ âgé de soixante huit ~~département d~~ ans profession de propriétaire ~~domicilié~~ ~~à~~ l'un et l'autre domiciliés ~~fil~~ ~~d~~ en cette commune de la Garde, lesquels nous ont présenté un enfant sans vie du sexe ~~et d~~ masculin, et nous ont déclaré que le père et la mère de cet enfant sont Eugène Fortuné Blanc médecin âgé de vingt cinq ans et Brigitte Marie Françoise Reynaud ~~Sur la déclaration à moi faite par~~ son épouse âgée de vingt un ans, l'un et l'autre ~~âgé de~~ domiciliés en ~~ans, profession d~~ cette commune de la ~~domicilié à~~ Garde, et que ~~qui a dit être~~ c'est hier à neuf heures du ~~défunt et par~~ soir que cet enfant est issu du sein de sa ~~âgé de~~ mère ~~ans, profession d~~ ~~qui a dit être~~ ~~d~~ ~~défunt.~~ ~~domiciliée à~~

Et ont les déclarants, signé avec nous, après lecture faite

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Marius Olive Maire de la Commune de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Laugier Ginouvier M^us Olive

MAIRIE de La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

N° 6

Brager adrienne, Jeanne Josephine

Du Dix Février an mil huit cent soixante-un, à neuf heures du matin

ACTE DE DÉCÈS d'Brager, Adrienne, Jeanne, Josephine décédée le jour d'hier à sept heures du soir profession d'aucune âgée de quinze mois, née à Laroulte département d'Ardèche domiciliée à Lagarde fille de Brager pierre Léonard profession de poseur de rails domicilié à Lagarde et de Vander Bruggin Sophie sans profession, non mariés domiciliée à Lagarde

Sur la déclaration à moi faite par Joseph Eloi Laugier âgé de quarante ans, profession de cultivateur domicilié à Lagarde qui a dit être assuré du décès de la défunte et par Maur Ginouvier âgé de soixante huit ans, profession de propriétaire domicilié à Lagarde qui a dit être assuré du décès de la défunte

Et ont les déclarants, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Marius Olive Maire de la Commune de Lagarde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Laugier Ginouvier M^us Olive

3

MAIRIE D La Garde. ARRONDISSEMENT DE Toulon 8

TIMBRE IMPERIAL 1F. 25c.

N° 7

Basile Biazini

Du 11 Février an mil huit cent soixante-un, à neuf heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Basile Biazini décédé le vingt-neuf janvier, à l'hospice civil ~~à~~ à Toulon à neuf heures du soir profession de terrassier âgé de trente sept ans né à Sainte anne département d' (Italie) domicilié à Lagarde (Var) fils de feu Dominique Biazini et de Justine, vivant journaliers, et époux de Marie Coucha journalière ~~et d~~ domiciliée au dit Sainte anne. (sans autres renseignements)

Sur la déclaration à moi faite par François Pepy âgé de quarante neuf ans, profession d'ex Marin domicilié à Toulon qui a dit être voisin du défunt et par François Béguin âgé de soixante un ans, profession d'ex militaire domicilié à Toulon qui a dit être voisin du défunt.

Et ont les déclarants, signé.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Eloy, joseph Reguier officier.

~~remplissant les fonctions d'Officier~~ de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. qui ont signé au registre Pepy, Béguin et Reguier

Le présent acte inscrit en exécution de l'article 80 du Code napoléon.

^ Sur j'approuve le renvoi Le Maire

Laugier M^us Olive

Rectification de l'acte de décès du sieur Jean-Baptiste Amic décédé le 19 Mars 1820 inscrit sous le N° 11 à l'état civil de La Garde

N° 8

Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de Toulon, Var,

~~MAIRIE D~~ Napoléon par la grâce de ~~ARRONDISSEMENT DE~~ Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français à tous présents et à venir, Salut. Le tribunal civil de Toulon (Var) a rendu le jugement sur requête dont la teneur suit: à MM. les ~~Du~~ présidents et juges du tribunal ~~an mil huit cent soixante-un~~, à civil ~~heure~~ de Toulon, ~~ACTE DE DÉCÈS d~~ Messieurs; Mr joseph, andre, françois Hérente, menuisier, domicilié et demeurant à Toulon, et la demoiselle alexandrine joséphine Bouisson, décédé sans ~~le~~ profession, sa belle sœur, domiciliée à et demeurant ~~heure~~ aussi à Toulon ~~profession~~ agissant d conjointement ayant tous deux âgé de Me Sénéquier, né à pour avoué, ont l'honneur ~~département d~~ de vous exposer ce qui suit, ~~domicilié à~~ Ils ont l'intention de se pourvoir par fil d devant son excellence Mr le Garde des Sceaux, pour obtenir la dispense nécessaire pour contracter mariage entre eux mais diverses irrégularités dans leurs actes de l'état civil les obligent à demander préalablement les rectifications des dits actes &a septièmement, L'acte de décès de Jean Baptiste Amic aïeul maternel de l'exposante, dressé à la Mairie de Lagarde près Toulon le vingt Mars 1820, porte seulement ~~Sur la déclaration à moi faite par~~ que le dit Jean baptiste Amic, était époux de Catherine Trabaud, alors ~~âgé de~~ qu'il était depuis ~~ans, profession d~~ veuf de françoise ~~domicilié à~~ Louise Pazier ainsi que cela ~~qui a dit être~~ est établi 1° dans l'acte de ~~d défunt et par~~ mariage précité de sa fille Marie Marguerite Amic avec René ~~âgé de~~ Bouisson en ~~ans, profession d~~ date du douze vendemiaire an XI. Lequel ~~domicilié à~~ acte a été dressé sur la production ~~qui a dit être~~ des actes de naissance des ~~défunt.~~ parties de leurs ascendants; ~~Et ont les déclarants,~~ et 2° l'acte de décès aussi précité de la dite Marie Marguerite Amic reçu à Toulon le ~~CONSTATÉ, suivant la loi, par moi~~ 30 7bre 1836 et 3° de l'acte de mariage du dit Amic avec la dite demoiselle Trabaud reçu à Toulon le 24 brumaire an XI, huitièmement &a Les exposants ont un grand intérêt ~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du~~ à obtenir la rectification ~~présent acte a été donnée aux déclarants,~~ des actes sus énoncés; C'est pourquoi ils concluent à ce qu'il vous plaise, Messieurs, Vu les expéditions de tous les actes de l'état civil ci dessus relatés. Vu les articles quatre vingt dix neuf et suivants du Code Napoléon ordonner &a Septièmement que l'acte de décès de Jean Baptiste Amic reçu à Lagarde près Toulon le vingt mars Mil-huit cent vingt sera rectifié en ce sens qu'il y sera dit que le défunt, époux de Catherine Trabaud était veuf de Françoise Louise Pazier. huitièmement &a. Ordonner en outre que le jugement à intervenir sera (sera) transmis sur les régistres de l'état civil des communes